

Référence : C.N.128.2014.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : DÉSIGNATION D'UN CONCILIATEUR EN VERTU DE L'ARTICLE 2
DE L'ANNEXE V ET DÉSIGNATION D'UN ARBITRE EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE
VII DE LA CONVENTION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire,
communiqua :

L'action susmentionnée a été effectuée le 27 mars 2014.

(Traduction) (Original : anglais)

Conciliateur et arbitre :
D^r Václav Mikulka

Retrait à titre de Conciliateur et arbitre :
Professeur Vladimír Kopal (Décédé)

Le 28 mars 2014



¹ Voir notification dépositaire C.N.214.1996.TREATIES-9/7 du 19 juillet 1996
(République Tchèque : Ratification).